



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0777

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5°

objet : Aménagement de la rue des Noyers - Etudes et foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palreja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlrich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009**Délibération n° 2009-0777**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Aménagement de la rue des Noyers - Etudes et foncier - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La rue des Noyers est située dans un quartier résidentiel du 5° arrondissement de Lyon, à proximité du lieu-dit le Point du jour. Il s'agit d'une voie de desserte de 600 mètres de long et de 5 à 6 mètres de large. Le plan local d'urbanisme prévoit l'élargissement de cette voie à 12 mètres.

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0455 en date du 15 décembre 2008, a approuvé l'inscription de l'opération d'aménagement de la rue des Noyers à la programmation pluriannuelle d'investissements 2009-2014, dans le cadre du maintien de l'attractivité de l'agglomération par une réponse adaptée aux besoins de logement.

Cette opération accompagne la construction de 110 nouveaux logements, à l'initiative de la société d'aménagement et de construction de la ville de Lyon (SACVL) et de la Société lyonnaise pour la construction (SLC), sur une parcelle située au nord-ouest de la rue.

La rue des Noyers présente également un intérêt pour améliorer les déplacements inter-quartiers, dans un secteur où la présence de plusieurs rues étroites limite l'écoulement des flux dans le sens est-ouest.

Ce constat a conduit la Communauté urbaine à maintenir l'emplacement réservé prévu au plan local d'urbanisme, lequel correspond à un élargissement de la voie à 12 mètres.

Simultanément à la réalisation de l'opération immobilière SACVL-SLC, le projet d'aménagement de la rue des Noyers consiste, dans un premier temps, à procéder à cet élargissement sur 250 mètres de long environ.

Cette opération nécessite l'acquisition foncière de 1 500 mètres carrés de terrain, le déplacement d'un mur de soutènement et d'enceinte existant et l'aménagement provisoire de la nouvelle emprise, dans des délais respectant au mieux le planning de réalisation de trois nouveaux immeubles d'habitation.

Cette phase sera suivie, dans un second temps, de l'aménagement définitif de la rue des Noyers dans sa totalité (sur 600 mètres).

La phase de réalisation des travaux doit débuter à partir de janvier 2010.

De manière à respecter cette échéance, il est nécessaire de lancer dans les meilleurs délais des études techniques complémentaires puis la phase de conception du projet, ainsi que la procédure d'acquisition de l'emplacement réservé.

Le montant estimé des études et de l'acquisition foncière, objet de la présente demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme est de 250 000 € TTC.

Le coût de réalisation des travaux est estimé à 1 750 000 € TTC, en dépit de nombreuses incertitudes liées à la stabilité des terrains, au déroulement de l'opération immobilière et à la proximité des chantiers de bâtiment et voirie.

Le lancement des études techniques complémentaires et des études de conception permettra de lever ces incertitudes et d'établir un coût d'objectif global, affiné et optimisé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement d'études techniques complémentaires, de la phase de conception du projet et de la procédure d'acquisition de l'emplacement réservé liées à l'élargissement et à l'aménagement de la rue des Noyers.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale B 2 : Promouvoir une politique du logement équilibré sur l'opération 1997, pour un montant total de 250 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine répartie selon l'échéancier suivant :

- en dépenses :

- . 155 000 € en 2009,
- . 35 000 € en 2010,
- . 30 000 € en 2011,
- . 30 000 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.